

Print

Bachar al-Jaafari : Quand le terroriste devient le défenseur des droits de l'homme, il devient possible que l'EILL préside les opérations de maintien de la paix de l'ONU...

Par [Dr. Bachar al-Jaafari](#)

Mondialisation.ca, 17 novembre 2016

Vidéos un.org/watch / Facebook

Url de l'article:

<http://www.mondialisation.ca/bachar-al-jaafari-quand-le-terroriste-devient-le-defenseur-des-droits-de-lhomme-il-devient-possible-que-le-ill-preside-les-operations-de-maintien-de-la-peace-de-lonu/5557544>



Ce 15 novembre, la Troisième Commission de l'ONU, chargée de la promotion et de la protection des droits de l'homme s'est prononcée sur des projets de résolution concernant les situations en Corée du Nord, en Iran, en Syrie, et « pour la première fois, en République autonome de Crimée et à Sébastopol »[1].

L'examen de ces projets de résolution a été précédé par un « fait inédit », nous dit le site de l'ONU en langue française, à savoir une demande de motion de non-action par le Venezuela et le Bélarus ; lesquels, estimant que les textes proposés constituaient un « instrument de division » se substituant à l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, ont cherché à obtenir l'ajournement du débat. Leur demande a été rejetée par 32 voix pour, 101 contre et 37 abstentions.

Le projet de résolution sur la situation des droits de l'homme en Syrie, avancé par 17 pays, [Arabie saoudite, Australie, Bahreïn, Canada, Émirats arabes unis, États-Unis, France, Jordanie, Koweït, Maroc, Micronésie, Palau, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Turquie, Ukraine], « condamnant la récente escalade des attaques dirigées contre la population civile à Alep, et dans d'autres zones assiégées et difficiles d'accès, et exigeant que l'aide humanitaire soit acheminée en toute sécurité vers l'ensemble des populations dans le besoin », a été adopté par 116 voix pour, 15 contre et 49 abstentions [2].

Ceci, alors que la veille, 14 novembre, l'Union européenne actait ses sanctions contre pratiquement tous les membres du gouvernement syrien légitime et membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies [3]

Dans ce monde à l'envers, le délégué de l'Arabie saoudite s'est posé en procureur général, poète et éploré, contre le Gouvernement syrien, la Russie, l'Iran, le Hezbollah et toutes les forces populaires qui soutiennent la Syrie.

Pour mémoire, voici la réponse du Dr Bachar al-Jaafari, délégué permanent de la Syrie auprès des Nations Unies, qui a dû rappeler quelques vérités que certains dirigeants, négociants en démocratie, font toujours mine d'ignorer [NdT].

Je commencerai par là où mon collègue, le délégué saoudien, en a fini. Je commencerai par un poème, puisqu'il apprécie la poésie.

Notre grand poète, Nizar Kabbani, interdit de séjour dans tous les Pays du Golfe, disait : « *Que restera-t-il d'authentique d'un poème prononcé par un voleur, un flatteur et un pleurnicheur ?* ».

Puis, je citerai le saint Coran encore plus explicite sur ce sujet : « *Mais toi, n'écoute pas celui qui jure à tout moment et qui est méprisable. N'écoute pas le calomniateur qui va médissant des autres, qui empêche le bien, le transgresseur, le criminel cruel et de naissance impure* » [Sourate 68 : La plume ; traduction de Kasimirski ; NdT]. Vérité divine !

Monsieur le Président,

La soumission d'un projet de résolution critiquant ce que l'on désigne par « la situation des droits de l'homme en Syrie » par la délégation saoudienne, au nom du groupe [de pays] qui la protège et l'emploie, est un paradoxe en soi, parce que le régime des Al-Saoud est le dernier à pouvoir s'arroger le droit d'en parler devant cette assemblée, vu le déficit humanitaire et juridique dont jouissent ses propres citoyens et les immigrés sur son sol.

Nous tous, ici présents, sommes en droit de nous demander si le régime saoudien est disposé à appliquer les mesures figurant dans ce projet condamnant la Syrie, aux violations permanentes des droits de l'homme en Arabie Saoudite. Et ceci, ne serait-ce qu'en partant du proverbe : « *Celui qui te considère comme son égal ne peut être injuste à ton égard* ».

L'implication des Al-Saoud et des Al-Thani dans le terrorisme et leur soutien aux terroristes sont désormais du domaine de l'évidence. Une implication confirmée par les fuites de « Wikileaks » et notamment par ce qu'a reconnu la candidate à la présidence des USA, Hillary Clinton, ainsi que le vice-président ,Joe Biden, lorsqu'il a déclaré que les deux régimes saoudien et qatari étaient impliqués dans le soutien et le financement des terroristes dans mon pays.

Ceci, sans parler du rapport émis par la société « Toyota » à la demande des gouvernements syrien et russe, lesquels lui ont transmis des milliers de photos prises par satellites de voitures mises à la disposition des terroristes de Daech, en Syrie et en Irak. Un rapport qui précise que cette société japonaise a vendu 60 000 véhicules 4x4 de sa fabrication à l'Arabie saoudite, au Qatar, aux Émirats et à la Jordanie, lesquels se retrouvent naturellement aux mains de Daech. Une information que je confie aux bons soins des États qui veulent protéger et renforcer les droits humains.

Comme chacun le sait, le terrorisme saoudien n'est pas nouveau dans la région et dans le monde. Ses noires empreintes sont encore présentes en Afghanistan, au Nicaragua, en Irak, en Libye, au Sahel, en Tchétchénie, à New York, au Yémen, au Koweït, au Bahreïn, à Paris, à Nice, à Boston, en Belgique, au Liban et même dans des régions du sud et de l'est de l'Arabie saoudite.

Ajoutez à cela que le président élu, Donald Trump, s'est récemment adressé aux Al-Saoud en ces termes : « *Ne croyez pas que les groupes wahhabites que vous avez créés dans le monde en leur demandant de propager l'obscurantisme, la sauvagerie, les*

assassinats à l'arme blanche et la destruction de la vie, se tiendront à vos côtés et vous protégeront. Ceux-là n'ont aucun endroit où aller, sinon chez vous et sous votre régime. C'est pourquoi, ils vous reviendront de partout, se retourneront contre vous et vous dévoreront ».

Et c'est exactement ce que dit l'un de nos poètes arabes : « *Si tu laisses ton frère se faire dévorer par les loups, un jour viendra où ils aimeront te dévorer à ton tour ; sinon, ce seront les chiens qui te déchiquèteront. Et si les flammes dévorent une pièce dans une maison, une autre pièce pâtira de cette même destruction* ». Mais hélas, encore faut-il qu'ils finissent par comprendre !

Monsieur le Président,

Le projet de résolution soumis au vote aujourd'hui confirme l'hystérie et l'impuissance politique qui frappe les Al-Saoud, leurs partenaires et leurs employeurs, face aux victoires de l'Armée arabe syrienne et des Forces alliées qui soutiennent le Gouvernement syrien, à sa demande, dans le but d'éradiquer le cancer du terrorisme saoudo-qatari-wahhabite qui s'est propagé dans toutes les parties du monde, tandis que l'échec de l'agression des Al-Saoud au Yémen, en Irak et en Syrie, révèle que la contamination gangréneuse les dévore de l'intérieur.

Aussi, nous sommes en droit de demander : Comment se fait-il que l'Arabie saoudite, cet État rétrograde sans rapport avec aucun pacte international relatif aux droits civiques et politiques jusqu'ici, puisse se permettre de soumettre un projet de résolution concernant les droits de l'homme ?

Une telle situation sape, par elle-même, les efforts collectifs cherchant à instaurer un dialogue constructif et à renforcer la confiance mutuelle entre les États membres, alors que certains tentent ouvertement, et à tour de rôle, de brouiller et de pirater les mécanismes qui garantiraient ces mêmes droits. Témoins en sont les secousses ayant ébranlé les organismes onusiens, notamment l'attribution de la présidence de la commission chargée des questions juridiques à Israël, et l'achat d'un siège au Conseil des droits de l'homme par l'Arabie saoudite, après l'avoir présidé en 2015 ?

Dans ces conditions, il ne faudra pas nous étonner si l'année prochaine, Daech en arrivait à présider le Bureau des opérations de maintien de la paix de l'ONU ou que le Front al-Nosra, ou Boko Haram, dirige le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Le chantage politique et le rôle mafieux joué par l'entité saoudienne ne vous ont certainement pas échappé lorsqu'elle a menacé le Secrétaire général d'arrêter son soutien financier aux organisations de secours et d'assistance des Nations Unies, dont l'UNRWA [United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees], pour l'obliger à retirer ladite « Coalition militaire arabe », qu'elle dirige contre les frères yéménites, de la liste établie des violateurs des droits des enfants dans les conflits armés.

Il est regrettable et honteux qu'en réponse au correspondant du *The Intercept*, l'ambassadeur de l'entité saoudienne à Washington, Abdullah Al-Saoud, ait pu comparer l'agression de son pays sur le Yémen à un mari qui bat sa femme. Réponse qui n'a nul besoin d'interprètes du wahhabisme pour mesurer la stérilité de son intellect rétrograde et inculte.

Quant à l'entité qatarie, elle est aussi la dernière à pouvoir parler des droits de l'Homme. Protectrice du terrorisme takfiriste, elle n'est régie par aucune constitution et son peuple ne dispose d'aucun droit de vote. Ladite institution du pouvoir national démocratique qatari repose sur le renversement du père par le fils, du cousin par le cousin, du frère par le frère, de telle sorte qu'ils puissent parler

de transition démocratique transparente, sauf que le citoyen est le dernier à y voir clair.

L'affaire du navire « Lutfallah » en 2011 transportant des armes de Libye aux terroristes sévissant en Syrie, via un port libanais, a très tôt prouvé le soutien du Qatar au terrorisme. Il en est de même de son soutien, et de celui d'Israël, aux terroristes du Front al-Nosra et de Daech dans le Golan syrien occupé.

Le Qatar est tellement respectueux des droits de l'homme qu'il a condamné à la prison à perpétuité le poète qatari Mohamad bin Rashid al-Ajami pour avoir critiqué le manque de liberté par un poème, juste un poème !

Et la Turquie partage avec l'Arabie saoudite et le Qatar non seulement l'adoption de ce projet de résolution, mais aussi le parrainage du terrorisme tout en fermant les yeux sur des dizaines de milliers de terroristes ayant traversé sa frontière vers la Syrie sans que les autorités concernées ne s'en émeuvent. Ce sont là des vérités documentées, exposées par le député turc du Parti républicain du peuple [CHP], M. Eren Erdem en plein parlement turc, non de simples allégations ou accusations insignifiantes diffusées par les médias.

Pour terminer, Monsieur le Président,

J'appelle les États membres à ne pas tomber dans les pièges de la perversion intellectuelle saoudienne et qatarie, laquelle n'a aucune considération pour les pays non alignés qui refusent sa vision des droits humains, qu'il nous faudrait éviter de politiser.

Et, vu tout ce qui précède, je les invite à ne pas voter pour cette résolution inique qui prolonge la guerre terroriste sur la Syrie, sape tout processus politique et élève le terroriste au rang de défenseur des droits de l'homme en Syrie.

Dr Bachar al-Jaafari

Délégué permanent de la Syrie auprès des Nations Unies

15/11/1016

Source : vidéos un.org/watch / Facebook

Third Committee, 48th meeting – 71th General Assembly [à partir de 1'42']

<http://webtv.un.org/watch/third-committee-48th-meeting-71th-general-assembly/5211706145001>

<https://www.facebook.com/Aljafaribashar/videos/1144520102269415/>

Transcription et traduction par Mouna Alno-Nakhal pour Mondialisation.ca

Notes :

[1] Soixante et onzième session, 48e et 49e séances – matin et après-midi

La Troisième Commission invite pour la première fois l'Assemblée générale à se prononcer sur la situation des droits de l'homme en Crimée

<http://www.un.org/press/fr/2016/agshc4188.doc.htm>

[2] Projet de résolution concernant la Syrie : A/C.3/71/L.24

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/C.3/71/L.24&Lang=F

[3] RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2016/1984 DU CONSEIL du 14 novembre 2016 mettant en œuvre le règlement (UE) no 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.LI.2016.305.01.0001.01.FRA&toc=OJ:L:2016:305:TOC>

Avis de non-responsabilité: Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Copyright © Dr. Bachar al-Jaafari, Vidéos un.org/watch / Facebook, 2016